

## PLAN MERCREDI

Le gouvernement a présenté le 20 juin dernier les modalités de mise en œuvre du Plan Mercredi.

Un site Ministériel dédié a été créé : <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

Ce plan prévoit une bonification de la prestation de service de 46 centimes par heure et par enfant. Les gestionnaires Alsh pourront prétendre à cette bonification sous réserve de **la signature d'un projet éducatif "nouvelle génération" et du respect de la charte qualité du Plan Mercredi.**

La Caf 74 travaillera sur ce dispositif en étroite collaboration avec la Direction départementale de la Cohésion sociale et les Services départementaux de l'Education nationale qui étudient ensemble les projets déposés par les gestionnaires souhaitant labelliser leurs activités au titre du Plan Mercredi. Lors de l'examen des propositions, plusieurs critères seront retenus notamment la complémentarité éducative entre les temps scolaires et les temps du mercredi, l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs et en particulier des enfants en situation de handicap. A ce jour, les Caf sont en attente des instructions techniques relatives à la mise en œuvre du Plan Mercredi. Dès que nous aurons plus de précisions, nous vous en informerons.

## PORTAIL PARTENAIRES ALSH

Comme indiqué lors des réunions d'informations organisées par nos services d'avril à juin dernier, l'accès au portail partenaires requiert un conventionnement préalable avec la Caf afin que des habilitations vous soient attribuées. Nous remercions les gestionnaires qui nous ont retourné leur dossier de conventionnement. La saisie des accès au portail partenaires est en cours. Dès que l'accès est activé, un identifiant et un mot de passe sont envoyés aux professionnels habilités au sein de vos services. Nous invitons les autres gestionnaires à retourner leur dossier dans les meilleurs délais.

Pour rappel, un numéro et une adresse mail uniques pour joindre vos interlocuteurs Caf en charge des habilitations :

**Téléphone : 04 50 88 53 70 / Courriel : [Mcp.cafannecy@caf.fr](mailto:Mcp.cafannecy@caf.fr)**

A ce jour, la date d'ouverture du service de déclaration en ligne des données n'est pas encore connue. Dès qu'elle le sera, nous vous en informerons : vous pourrez alors télédéclarer les données d'activité/financières relatives à vos équipements Alsh.

